

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 5 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le cinq novembre à 17 heures 30 minutes, la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de VIOLAY s'est réunie dans le lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Mme CHAVEROT Véronique, Maire, Présidente du Conseil d'Administration et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : M. POIRON Jean-Pierre Mme ESCOFET Dany
M. JACQUEMOT Jean-Paul Mme VIAL Simone
M. PALAIS Jean-Claude M. SERRAILLE Michel
Mr POMMIER Philippe

Absent(e) excusé(e) : Mme COLLON Colette
Secrétaire de séance : Mme ESCOFET Dany

EHPAD- Réf : 2024.03.04

OBJET : APPROBATION DE LA DM02

Le conseil d'administration après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget EHPAD « Les Jacinthes » de l'exercice 2024 :

420787681 Code INSEE	EHPAD LES JACINTHES BUDGET PRINCIPAL	DM n°2 2024
-------------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

REGUL EXPLOITATION 2024

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-64131 : Rémunération principale	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-641382 : Complément de traitement indiciaire (CTI)	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61558 : Autres matériels et outillages	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61561 : Informatique	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-735311 : EHPAD - Usager - Part hébergement-Tarifs jour socle prestations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
R-73581 : EHPAD - Produits à la charge de la CAF	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
R-778 : Autres produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
TOTAL R 019 : Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
Total EXPLOITATION	0,00 €	80 000,00 €	0,00 €	80 000,00 €
Total Général		80 000,00 €		80 000,00 €

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

VIOLAY, le 12 novembre 2024

Le secrétaire de séance,
Dany ESCOFET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210220-20241105-20240304-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2024



Conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 17/12/2024

Madame la Présidente

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Dugesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr